

l'enseignement agricole



Voeux 2011

Même détermination pour les services publics



Communiqué
Non titulaires
Déclaration commune
des Fédérations de fonctionnaires
CFDT - CFTC - CGC - CGT - FSU
SOLIDAIRES - UNSA

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, pour nos organisations, l'amélioration de la situation des agents non titulaires est un enjeu social majeur.

Nos organisations continuent à dénoncer la dégradation de la situation de ces collègues et la progression de la précarité dans les trois versants de la Fonction publique.

Les personnels et leurs organisations syndicales attendent beaucoup de ces négociations.

Aujourd'hui, le document d'orientations que vous nous proposez apparaît être en décalage complet avec les revendications que nous avons portées ensemble lors des différents groupes de travail à la DGAFP.

Pour nos organisations, les emplois permanents de la Fonction publique, quels qu'ils soient, doivent être occupés par des fonctionnaires titulaires. Nous exigeons donc, conformément aux engagements du Président de la République, des mesures de titularisation, accessibles pour tous les non-titulaires qui le désirent, sous les formes les plus appropriées à définir. Ces mesures doivent s'imposer aux employeurs publics.

Nous ne pouvons transiger sur cette exigence, ce doit être l'un des objectifs de la négociation. De la même façon, l'élargissement des voies de recours aux agents non titulaires dans la Fonction publique n'est pas acceptable.

Alors que le document d'orientations envisage la régularisation des abus constatés dans la gestion de certains employeurs publics, nous attendons au contraire de ces discussions une limitation drastique des possibilités de dérogation au statut et la mise en place de véritables moyens de contrôle et de sanction de ces dérives.

Nos organisations s'opposent également à la mise en place d'un contrat de projet dans la Fonction publique qui pourrait présenter de nouveaux risques de précarité. Enfin, si les propositions faites en terme d'amélioration des droits et garanties pour l'ensemble des agents non titulaires, quelle que soit leur situation, sont une base de travail, nous les jugeons nettement insuffisantes, d'autant qu'il s'agit, pour la plupart de ces mesures, uniquement d'un engagement de mettre en place aujourd'hui ce qui avait été acté depuis plusieurs années.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, ce document d'orientations et vos propositions ne peuvent nous convenir. Nous vous demandons donc de revoir votre position sur ces différents points.

C'est à ces conditions que pourront s'ouvrir réellement, sur ce sujet majeur, de vraies négociations.

(Déclaration lue lors de la réunion du 11 janvier 2011)



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : janvier 2011

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513



janvier 2011
numéro 332

actualité

4

- Les 29 et 30 janvier 2011 à Orly : Etats Généraux du Service Public, une démarche offensive et porteuse d'avenir

politique scolaire

6

- Contrat de Plan Régional de Développement des Formations : quelle signification à ce retour de l'Etat ?
- MFR : ce que l'on ne nous dit pas

tribunes

8

- Sur le mouvement social de 2010
- Analyse de l'action contre la réforme des retraites : encore un mouvement de grèves pour rien ?

pédago

10

- Formation des enseignants : la DGER refuse de voir les voyants rouges qui s'allument
- Réforme du lycée

vie syndicale

12

- En 1990, le SNETAP écrivait ses orientations pour l'ASMA et son histoire
- Action sociale : le Snetap pour une gestion responsable de l'ASMA
- L'action sociale au ministère de l'agriculture

actualité

16

- Histoire de la FSU de Raphaël Szajnfeld : Tome 1. Une percée flamboyante (1993-1997)

Un souhait pour l'enseignement agricole public ?

Que 2011 ne ressemble pas à 2010 !



L'année 2010 s'est terminée sur un bien triste bilan. Au niveau mondial, les excès du capitalisme ont entraîné dans la crise (financière, économique et sociale) de nombreux pays (Grèce, Portugal, Tunisie, ...). En France, la poursuite de la politique gouvernementale, en s'attaquant aux services publics et aux systèmes de protection sociale, ont fragilisé encore un peu plus la situation de la majorité de la population au profit des bénéfices de quelques privilégiés.

La réforme des retraites a été imposée contre l'avis de la population française, qui la considérait comme profondément injuste et incapable de garantir à terme le financement. Malgré une mobilisation qui n'a pas faibli jusqu'à la fin, le gouvernement est resté inflexible, poussant même la provocation jusqu'à publier la loi le jour même de l'avis du conseil constitutionnel.

Dans la fonction publique, la politique de non remplacement d'un départ sur deux à la retraite se poursuit implacablement et aveuglément. C'est un rythme imposé qui se traduit par plus de 30 000 suppressions par an dans la fonction publique de l'Etat. Au détour du budget, le gouvernement a même clairement affiché ses choix idéologiques en cautionnant un amendement parlementaire qui a prélevé 4 millions d'euros sur les moyens de l'enseignement public au bénéfice du privé.

Dans l'enseignement agricole, même l'engagement du Ministre à l'issue des assises, d'un moratoire sur les suppressions d'emplois à la rentrée 2010, n'a pas vu sa traduction budgétaire. Tous les parlementaires ont fait ce constat que seul le Ministre persiste à nier.

A cela plusieurs conséquences :

- Une reprise des fermetures de classes, des plafonnements, etc...
- La menace de fermeture de certains établissements
- A nouveau des mutations d'office,
- Une suppression des postes budgétaires affectés en CFA ou CFPPA
- Une explosion de la précarité

Régulièrement interpellé sur la question de la précarité dans la FP, le Président de la République a confié à son secrétaire d'Etat, Georges TRON, le soin d'ouvrir des négociations. Mais, dans le document cadre transmis pour l'occasion, il n'était que peu question de titularisation. Tout au plus des « *concours spécifiques professionnalisés seraient ouverts pendant 3 ans au profit des agents non titulaires (ANT) en CDI* ».

Pour le reste le document se borne à « *moderniser le recours aux ANT* » en :

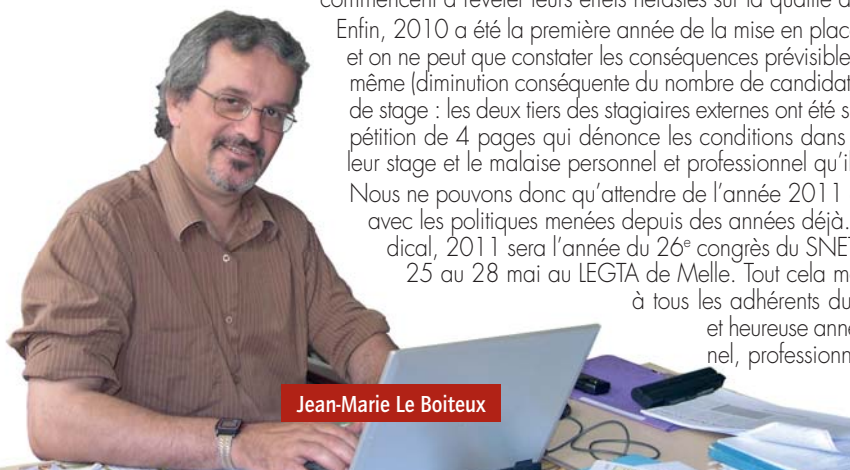
- Créant le cadre législatif pour recruter des ANT, là où la loi l'interdit aujourd'hui
- Facilitant l'accès au CDI

Bref en institutionnalisant et en pérennisant le recrutement d'agents non titulaires en lieu et place de fonctionnaires.

La mise en œuvre, précipitée et en dépit du bon sens, des réformes pédagogiques commencent à révéler leurs effets néfastes sur la qualité des enseignements.

Enfin, 2010 a été la première année de la mise en place de la mastérisation, et on ne peut que constater les conséquences prévisibles sur les concours eux même (diminution conséquente du nombre de candidats) et sur les conditions de stage : les deux tiers des stagiaires externes ont été signataires d'une lettre-pétition de 4 pages qui dénonce les conditions dans lesquelles se déroule leur stage et le malaise personnel et professionnel qu'ils ressentent.

Nous ne pouvons donc qu'attendre de l'année 2011 qu'elle soit en rupture avec les politiques menées depuis des années déjà. Du point de vue syndical, 2011 sera l'année du 26^e congrès du SNETAP, qui se tiendra du 25 au 28 mai au LEGTA de Melle. Tout cela me conduit à souhaiter à tous les adhérents du SNETAP une bonne et heureuse année, sur le plan personnel, professionnel et syndical.



Jean-Marie Le Boiteux

l'enseignement agricole



Voeux 2011

Même détermination pour les services publics



Edito

Décentralisation des TOS

Inégalité entre les régions, la règle ?



Un comparatif a été réalisé concernant les régimes indemnitaires, pour les négociations qui sont en cours à la région Rhône-Alpes, et quelles ne sont pas nos surprises !

Vous vous rendrez compte en lisant le comparatif, non exhaustif, qui suit

que chaque région en matière de régime indemnitaire n'est pas logée à la même enseigne.

On voit bien maintenant la perversion d'une telle réforme qui n'engendre que des inégalités entre des personnels qui exercent les mêmes professions.

Pire encore, les mêmes catégories de personnels au sein de leur région ne sont pas payés de la même façon. Les personnels du siège des régions (personnels historiques des conseils régionaux) sont souvent mieux payés en ce qui concerne leur régime indemnitaire.

En effet, ils bénéficient des IAT mais aussi d'une prime d'IEPM (prime de préfecture) ce à quoi les nouveaux arrivants que nous sommes n'ont soi-disant pas droit.

Alors pourquoi certaines régions ont su contourner la loi pour faire en sorte que leur personnels bénéficient de l'équité ?

Quand l'exécutif d'une région à la volonté politique elle peut tout faire, faut-il encore que nos régions de gauche aient cette volonté !

• **Région Rhône-Alpes** : Pour un AT1 : 143,17€ d'IAT et 139,50€ soit 282,67€ mensuel, même avec notre PFA* nous sommes en dessous d'une région qui n'a pas de PFA... Pour un AT2, l'IAT est de 136,84€ mensuel. Si on divise la PFA par 12 mois cela donne 139,50€. Ce qui fait un total de 276,34€ par mois.

• **Région PACA** :

Pour un AT2 : PFA 2010 : 2085€ pour tous. Soit 173,75€ par mois. Actuellement IAT taux 4, soit 149,76€ = 323,51€ mensuel. Négociation actées, 1/01/2011, IAT taux 5 : 187,20€ + PFA = 360,95€ mensuel - 1/01/2012, IAT taux 6 : 224,64€ + PFA = 398,39€ mensuel.

Pour un ATP1 : 178,17€ d'IAT mensuel + PFA 139,50€ = 317,67€ mensuel.

• **Région Pays de Loire** : Pour un AT2 : IAT : 307,98€ + prime avantage acquis soit 103,76€ = 411,74€ mensuel.

Pas de prime de fin d'année.

• **Région Bourgogne** : Pour un AT2 : IAT : 299,53€ mensuel taux 8, sans prime de fin d'année mais depuis 2007 le RI a augmenté.

• **Région Poitou Charentes** : Pour un ATP1, IAT 275,78€ + autres primes 175€ = 450,78€ mensuel. S'ajoute une prime en juin sur la manière de servir : 469,05€ et en novembre une PFA de 688,90€ = 547,24€ mensuel.

• **Région Nord - Pas-de-Calais** : Pour un AT1 : IAT 309,52€ mensuel sans prime de fin d'année.

• **Région Bretagne** : Pour un AT2 ainsi que pour les contractuels prime de fonction au taux minimum de 20€ et jusqu'au taux maximum 80€ + RI taux minimum 305€, mensuel au taux maximum de 365€, soit à minima 325€ mensuel et à maxima 445€ mensuel.

Ce premier travail de comparaison met en évidence ce que le SNETAP avait dénoncé avec la décentralisation : une inégalité de traitement des agents. Reste maintenant à poursuivre ce travail de collectes d'information (n'hésitez pas à contacter le collectif TOS) pour mener les négociations auprès des Conseils Régionaux.

*PFA (prime de fin d'année) valeur 2010 : 1674€.

Eric Faussemagne

Les 29 et 30 janvier 2011 Etats Généraux démarche o

Le contexte, les enjeux



La fin de l'année 2010 a apporté son lot de témoignages concrets quant aux conséquences de l'abandon des Services Publics. On se souviendra notamment des « incidents », selon la SNCF, sur la ligne Strasbourg-Port Bou et du blocage du réseau routier par la neige tombée en abondance en Ile de France ou en Bretagne.

Si c'est le Service Public des transports qui a été au cœur de l'actualité, c'est bien de manière générale, l'existence et le modèle de fonctionnement de tous les Services Publics (Hopital, Ecole, Poste...) hérités du Conseil National de la Résistance qui sont aujourd'hui menacés par la politique libérale qui entend leur substituer le modèle du « marché ».

Les privatisations, les partenariats Public-Privé (PPP), la RGPP, les baisses d'impôts pour les classes sociales les plus aisées, les réductions d'effectifs et l'offensive contre le statut des fonctionnaires (voir les dernières déclarations de Christian Jacob, responsable UMP qui souhaite remettre en cause « l'emploi à vie des fonctionnaires »...), le mode de « gouvernance » des structures et des agents introduisant l'évaluation, la contractualisation et les performances... sont des choix qui privilégient cette orientation idéologique dont la référence indépassable est celle de la concurrence libre et non faussée. L'idée même des Services Publics est devenue insupportable pour les conservateurs et les néolibéraux qui depuis plusieurs années ne cessent de l'accuser de rigidité, de coût pour la Nation. C'est même, à leurs yeux, dans leur existence qu'il faut chercher la cause de l'explosion de la dette ! Pour eux, tout service est marchand et doit être soumis à la concurrence. Face à ce plan de destruction des Services Publics, des luttes sont organisées et conduites par les agents des Services Publics (contre les fermetures de classes, contre les fermetures d'hôpitaux...) mais l'implication recherchée des usagers eux-mêmes reste souvent très insuffisante.

D'autre part, le souci de l'intérêt général qui est au cœur de ces luttes doit pouvoir trouver un débouché, un soutien politique au sein des organisations de gauche.

Constitution, organisation et calendrier des EGSP

C'est dans ce contexte que des syndicats dont la FSU, des associations et des mou-

011 à Orly aux du Service Public, une ffensive et porteuse d'avenir

vements politiques de gauche se sont réunis pour mener ensemble une démarche novatrice d'organisation des États Généraux du Service Public.

L'objet de ces États Généraux est d'ouvrir un vrai débat de société sur le Service Public moderne, de fournir des argumentaires et des outils à tous ceux qui luttent pour sa sauvegarde et de tracer un cadre de référence pour son évolution et son développement au 21^{ème} siècle dans le sens d'un intérêt général réaffirmé.

Des initiatives ont été prises dans de nombreux départements par les collectifs locaux où des débats ont porté sur les questions suivantes :

- 1-Quels champs et quelles missions pour le Service Public ? A quels niveaux territoriaux et selon quel mode d'exercice ?
- 2-Comment associer la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des services publics ?
- 3-Comment les financer, en fonction de leur nature, des usagers concernés et des objectifs sociaux visés ?
- 4-Quels rôles spécifiques les agents publics chargés de fournir ces services sont-ils appelés à jouer pour prendre en compte l'intérêt général et l'égalité d'accès ? Quels statuts en découlent ?

Le 29 et 30 janvier se réuniront à Orly les 1^{ers} États Généraux des Services Publics qui

feront une première synthèse nationale et traceront les perspectives.

L'EAP et le SNETAP-FSU dans le débat

La défense de l'EAP, comme la réflexion indispensable autour de son évolution pour mieux répondre aux aspirations des usagers et aux défis de demain doivent trouver un écho à l'occasion de cette initiative nationale.

En effet, alors qu'il est reconnu pour ses réussites, l'EAP fait l'objet d'un véritable plan de destruction. Des centaines d'emplois ont été supprimés depuis 2002, des classes, voire des établissements, fermées, des quotas de recrutement appliqués exclusivement aux établissements publics... Voilà les principaux leviers gouvernementaux visibles pour réduire la part du Public et en même temps renforcer celle du privé. Plus récent mais non moins destructeur, le discours et les projets de mise en réseau de l'EA qui entendent opérer des mutualisations entre Public et privé (PPP).

Dans son secteur d'activité, le SNETAP-FSU peut témoigner que, depuis fort longtemps, l'EA est un « laboratoire » d'essai des mauvais coups portés ensuite à l'ensemble du secteur public de l'éducation.

Au delà des témoignages, quelques ques-

tions méritent d'être portées dans le débat des EGSP :

- **Faire respecter les obligations de l'Etat :** seul l'EAP est une composante du SP d'Education. C'est à ce titre qu'il doit pouvoir accueillir tous les élèves qui en font la demande.

L'EA privé qui « participe au Service Public » comme le stipule la Loi Rocard de 1984 n'a pas les mêmes obligations constitutionnelles car il ne repose ni sur la gratuité ni sur la laïcité.

Il faut cesser de confondre dans un même programme budgétaire l'EAP et l'EA privé, redonner une vraie priorité au SP en lui donnant les moyens de fonctionner (emplois, budget, projets dynamiques, investissement sur les secteurs monopolisés par le privé (services aux personnes)...

- **La tutelle de l'enseignant agricole par le MAP doit être remise en cause.** C'est parce qu'il y a cette tutelle que la part de l'EA privé n'a cessé de se développer. Historiquement, il y a de fait une convergence idéologique entre le syndicalisme agricole majoritaire et les forces politiques de droite pour soutenir l'enseignement privé. Le modèle des MFR étant particulièrement privilégié ces dernières années (parce qu'il repose sur le modèle de l'apprentissage et qu'il ne « consomme » pas d'emplois budgétaires).

Pour mettre un terme à son affaiblissement, l'enseignement agricole public doit donc être placé sous la responsabilité d'un Ministère de l'Education et de la Formation.

- **Le champ des formations dispensées par l'enseignement agricole public doit évoluer.** S'il doit conserver celui de la formation des futurs producteurs et techniciens agricoles (en réinterrogeant les contenus), il doit aussi investir le secteur des services aux personnes sur lequel il occupe une place trop marginale au regard des enjeux (petite enfance et population âgée)

- **Les exploitations des LA** doivent à nouveau être considérées comme des terrains d'observation et doivent apporter leur contribution aux nouvelles interrogations de la population. Les remises en cause de l'agriculture productiviste, le souci du développement durable, devraient entraîner une réorientation (progressive et soutenue) de toutes les exploitations des établissements agricoles publics. Elles pourraient ainsi devenir des références et retrouver une véritable mission de service public.

Il ne s'agit pas, avec ces quelques questions, de pointer l'ensemble des sujets que pourrait porter le SNETAP-FSU mais seulement d'en faire des priorités au regard de notre vision du service public de l'enseignement agricole.

Gérard Pigois

25 au 28 mai 2011 à Melle 26^e congrès national national du SNETAP



Le congrès national du Snetap est un moment fort de la vie syndicale. Ce 26^e du nom s'ouvrira dans un contexte de dégradation avancée de notre modèle social (retraites, santé, services publics,...). Il sera donc l'occasion d'échanges et d'élaboration des mandats et des actions qu'il nous faudra conduire

pour contrer ces dégradations, les corriger.

Aux différents échelons de l'organisation, section, région, les militants doivent prendre part aux débats afin d'alimenter le congrès, sur le bilan, les perspectives, les propositions. Il sera également fait appel à candidatures pour le CSN, les secrétaires de section seront le relais de toutes ces informations.

Le congrès se déroulera en Poitou Charentes, à Melle (79) du 25 au 28 mai 2011, les enjeux syndicaux et sociétaux seront au cœur de ses préoccupations.

Connaître la FSU, agir avec la FSU Stage proposé par le secteur Vie Fédérale à votre soutien !

« Le Snetap est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)... ». Tous les adhérents reçoivent le bulletin fédéral « Pour ». Mais combien connaissent vraiment notre fédération, et participent à sa vie et à ses actions ?

Le secteur Vie Fédérale propose donc à tous les adhérents de participer à un stage de formation syndicale, ayant pour objectif d'échanger nos informations, d'améliorer notre connaissance de la FSU et de son fonctionnement, et de réfléchir ensemble aux moyens de développer une meilleure synergie entre notre syndicat, le Snetap, et notre fédération, la FSU.

Ce stage, d'une journée, se déroulera à Paris, durant la deuxième quinzaine de mars 2011. Tous les adhérents peuvent s'inscrire, mais les représentants du Snetap dans les instances fédérales locales, CDFD et CFR, sont particulièrement concernés.

La date et le lieu exact du stage, les modalités d'inscription, le contenu du stage seront prochainement communiqués aux secrétaires des sections.



MFR

Ce que l'on ne nous dit pas

Le soutien entretenu, par les parlementaires à l'égard des MFR dans le débat préparatoire au budget 2011, est foncièrement exagéré.

Pour le SNETAP-FSU, il est la traduction d'une part, d'un lobbying efficace conduit par les représentants tant nationaux que locaux des MFR et d'autre part d'une incapacité de notre administration à effectuer les contrôles qu'elle se doit de mener avec des établissements sous contrat d'association. Aussi, une nouvelle opportunité est faite aux MFR, par une nouvelle présentation très libérale du budget-mode LOLF- qui privilégie le financement à l'élève des MFR, celles-ci n'étant pas astreintes par des plafonds de masse salariale et d'emplois.

Les personnels de l'enseignement agricole, savent que la réalité est toute autre. Le CCF et le peu de contrôle qui en est fait permet au MFR d'entretenir l'illusion d'une performance supérieure à la réalité.

La lecture de la presse locale, professionnelle et de brochures diverses apporte un éclairage du lobbying des MFR et des différen-

tes complicités dont elles disposent. Ainsi, des subventions leur sont attribuées par tel ou tel Département ou Communauté de Communes sans qu'aucune compensation des DRAAF ou même de collectivité territoriale ne soit versée aux établissements publics agricoles. Des encarts publicitaires fleurissent sans même que leur caractère privé ou associatif n'apparaisse alors que cela est une obligation. En se définissant tant sur les champs de la formation initiale scolaire que de l'apprentissage, et ce délibérément avec les complicités de la tutelle ministérielle, des OPA, des élus politiques, elles trompent l'usager et le citoyen.

Le problème est vaste, aussi appartient-il à chacun des militants de saisir l'autorité académique pour exiger réparation ou encore un droit de réponse à chaque fois que le droit est bafoué et d'en informer le SNETAP national qui a constitué un groupe de suivi de cette question pour ensuite alerter de ce que sont réellement les MFR.

Serge Pagnier

Contrat de Plan Régio

Quelle sig

à ce retour

Après la décentralisation aux Régions de la formation professionnelle, ce Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) qui se substitue au Projet Régional de Développement des Formations, ne manque pas d'interroger sur ce retour de l'Etat. La mise en œuvre de ses réformes et de nouveaux transferts en sont peut être les raisons.



CPRDF/PRDF : ce qui change

La loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, crée le CPRDF à qui elle assigne, d'une part des prérogatives identiques au PRDF à savoir « une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes » et d'autre part « des priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience ». Le CPRDF est établi après chaque renouvellement du conseil régional, et doit être achevé le 1er juin suivant le 1er juin 2011 pour ce qui concerne ce premier CPRDF. Il est élaboré au sein du CCREFP qui en outre assure « son suivi et son évaluation ». La consultation de ce seul comité marque un profond recul par rapport au PRDF pour lequel le CTPR, le CREA et le CAEN étaient consultés. La Région et le CCREFP élaborent le projet sur la base des orientations du Conseil Régional, de celles portées par les représentants de l'Etat (DIRECT, autorités académiques : Recteur et DRAAF) et les organisations d'employeurs et de salariés. Il appartient ensuite à la Région de mettre le CPRDF en œuvre jusqu'au terme de son mandat. Des conventions d'application du CPRDF précisent chaque année pour l'Etat et la Région la programmation et le financement des actions de formation initiale scolaire notamment.



nal de Développement des Formations

nification de l'Etat ?

Pourquoi ce changement ?

Les contre-réformes de la voie professionnelle et du lycée, toutes deux inscrites dans le cadre de la suppression des emplois publics d'Etat, supposent un transfert sur l'apprentissage et la formation professionnelle continue en compensation du désengagement éducatif de l'Etat.

Ainsi, le CPRDF accentuera les possibilités de réorganisation, des formations initiales scolaires notamment, en parcours individuels de formation, dont le cursus pourra s'imaginer par des étapes passant par les formations scolaires, l'apprentissage et la formation adulte et autre mixage de public.

En outre, l'orientation est transférée aux Régions et rien ne s'oppose plus désormais à ce que les CCREFP, en charge de l'élaboration des CPRDF, renvoient le service de l'orientation scolaire aux Régions, celles-ci étant chargées par la loi de le mettre en œuvre.

L'Etat, qui bénéficie dans le CCREFP d'un rapport de force plus favorable que dans les CAEN, et ce d'autant que le préfet le co-préside, pourra plus facilement transférer aux Régions les pans entiers de la formation dont il entend se débarrasser.

Quelle place pour les personnels ?

Le CPRDF, s'inscrivant dans le prolongement des projets élaborés par les établissements, la construction de l'intervention des personnels se pose.

S'il n'est pas explicitement prévu la consultation des CTPR, des CREA et du CAEN pour avis, rien cependant ne s'y oppose, d'autant que ces derniers ne disparaissent pas, ni leur consultation en ce qui concerne l'organisation du service public.

Reste donc à en demander leur convocation avec à leur ordre du jour l'élaboration de la contribu-

tion des autorités académiques, le DRAAF pour l'EAP, au CPRDF.

Les conseils régionaux ayant été récemment renouvelés, une demande d'audition du SNETAP seul ou dans délégation de Coordinations Fédérales Régionales de la FSU est d'actualité et opportune.

La réunion d'un groupe de travail dans le CFR de la FSU est à demander; avec la présence des représentants de la FSU au sein du CCREFP et du Conseil Economique et Social Régional.

Quelle mandat développer ?

Les attaques successives à l'encontre du service public d'enseignement agricole, qui aboutissent à ce qu'il ne scolarise plus qu'un peu moins de 3,7% des effectifs accueillis et qu'il perde de son importance dans de nombreuses régions, nous amènent à revendiquer plus fortement encore que la priorité soit donnée au service public, comme le prévoit le code rural en application de la Constitution.

Cela passe par l'établissement, prévu par la mesure 15 du Pacte renouvelé, d'un plan pluriannuel régional pour l'enseignement agricole public, qui doit pérenniser et développer, pour les établissements publics, des classes et filières où le privé est majoritaire. Ce projet doit couvrir tant la formation initiale scolaire que l'apprentissage et la formation professionnelle, dans le strict respect de la garantie du choix dûe aux usagers et, pour les élèves et apprentis, à leurs familles.

Le CPRDF ainsi que les PREAP sont des opportunités offertes par le calendrier dont chacun doit se saisir pour exiger que la priorité soit donnée au service public d'enseignement agricole.

Ne manquons pas ce rendez vous pour fédérer autour de nous cette exigence et bâtir le rapport de force quelle exige. Meilleurs vœux à tous, de bonne année et de bonne

santé, conditions nécessaires pour mener «la bataille pour le service public».

Serge Pagnier

1 – Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est coprésidé par le préfet de région et par le président du conseil régional. Sa composition est quadripartite : il réunit six représentants des services régionaux de l'Etat, six élus régionaux, sept membres désignés au titre des organisations d'employeurs et des chambres d'agriculture, du commerce et de l'industrie et des métiers, et sept membres désignés au titre des organisations syndicales représentatives au niveau syndical. (les cinq confédérations, la FSU et l'UNSA)

2 – Comité Technique Paritaire Régional ; Comité Régional de l'Enseignement Agricole ; Comité Académique de l'Education Nationale.



Contractualisation Sortie par la porte, elle revient par la fenêtre

Retirée par Gaymard en 2005 après la lutte déterminée que le SNETAP avait alors conduit tant au niveau national que dans les régions où les DRAAF avaient alors accepté de l'expérimenter, pas à pas et insidieusement, elle revient sans que ses initiateurs daignent pour le moment la nommer et pourtant...

Au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, les mêmes politiques de suppression d'emplois ne conduisent pas forcément aux mêmes effets que ceux produits au Ministère de l'Education Nationale. Dans ce dernier, une réduction du nombre d'enseignants provoque généralement une augmentation des effectifs par classe. Dans l'enseignement agricole, elle se traduit aujourd'hui par des centaines de refus d'élèves à l'entrée dans l'EAP chaque année et par de trop nombreuses classes non dédoublées. Cette méthode de gestion par le plafonnement des effectifs n'est pas nouvelles, il s'agissait initialement d'ajuster les moyens au regard des élèves candidats à l'entrée dans l'établissement. Aujourd'hui, elle découle plus directement du vote du budget et beaucoup moins de la demande sociale de formation exprimée puisque les demandes d'évolutions de la carte scolaire doivent être accompagnées de l'effectif élèves à financer. Reste dorénavant à transférer le recrutement des enseignants aux chefs d'établissement et quelles différences nous distingueront-elles alors de l'enseignement privé sous contrat ?

Serge Pagnier

Retour sur les luttes de l'automne

Sur le mouvement social de 2010

On peut toujours chercher à comparer le mouvement de 2010 avec mai juin 68, 1995, 2003.... Mais, en 2010, la situation économique était différente, et le pouvoir décrédibilisé, alors qu'en 2003, Chirac venait d'être élu avec 82% des exprimés. Oui, nous avons vécu en 2010 un mouvement inédit, dont il faut dégager quelques caractéristiques, et peut-être des perspectives pour d'autres combats.

Détermination, durée, unité syndicale

C'est d'abord la **durée du mouvement** qui a été remarquable : de mars à décembre, avec des relais pendant l'été et un démarrage en force dès le 6 septembre, du jamais vu ! Et que penser de la persistance du mouvement après le vote par le Parlement de cette contre-réforme des retraites ? On n'avait pas oublié le CPE de 2006 (contrat nouvelle embauche, le texte déjà voté est retiré après les actions des étudiants, lycéens et salariés), mais la plupart des salariés avaient compris que c'était plié d'avance et que le pouvoir, qui avait fait de sa « réforme » un *marqueur* de son quinquennat avait comme seul horizon l'avenir électoral de l'UMP et la position des agences de notation, et s'apprêtait à passer en force sans la moindre concertation ni concession...

Autre fait majeur : le **maintien pendant toute cette période de l'Intersyndicale à huit**, même avec quelques accrocs. Il est vrai que le pouvoir ne laissait aucune marge à une éventuelle tentative de conciliation. Et la CFDT, par exemple, n'avait pas envie de revoir une hécatombe de militants comparable à celles provoquées par les directions Notat en 1995 ou Chérèque en 2003. Pas de rôle visible, cette fois ci, pour des coordinations, et échec de la tentative de FO d'une action séparée. Par nature, l'intersyndicale est le lieu de compromis, de recherche du consensus et non de radicalisation, avec comme résultat inévitable, le PPDC de nos lointaines études mathématiques, le plus petit dénominateur commun. Sans doute, certains secteurs auraient pu aller plus loin, sans doute le potentiel combatif a été parfois sous-estimé, mais le fonctionnement de l'Intersyndicale n'empêchait aucune initiative locale.

Le maintien de l'Intersyndicale a convenu, en tout cas, à la majorité des salariés, donnant des syndicats une image renouvelée et sympathique, rendant le

mouvement acceptable à beaucoup, y compris ceux qui rencontraient des obstacles à leurs déplacements. On n'a pas gagné sur la loi Sarkozy-Woerth, mais on a convaincu - et nous nous sommes nous même convaincus - de la nécessité de cette mobilisation pour que la contre-réforme ne passe pas sans être durement combattue.

Alors que des réformes précédentes avaient concerné un seul régime à la fois, l'introduction en 2003 de la décote dans le régime fonction publique, puis les mesures identiques d'âge de départ de 2010 ont rapproché les situations des différents secteurs. La sage volonté de ne pas renvoyer à 2012 la solution des problèmes de retraites a évité la démobilisation. **La plupart des actifs, jusque là peu préoccupés des problèmes de retraite, se sont sentis, cette fois ci, totalement concernés. Et 3/4 des personnes sondées ont été largement favorables au mouvement.** « L'opinion publique » était et reste consciente qu'il s'agit bien d'un choix de société, et pas uniquement des retraites, d'autant que la loi actuelle qui prétend « sauver le système par répartition », est prévu d'être remis en cause en 2013 pour introduire un système à points ou à « comptes notionnels », ce qui est le contraire de la répartition. Gribouille pas mort !

Un mouvement élargi

Plus de femmes, plus de jeunes dans les cortèges. Pour certains, c'était la première manif de leur vie, en particulier les samedis. Objet de discussions entre syndicats, ces manifs du « week-end » se sont révélées complémentaires des mobilisations des mardis ou jeudis. Il a y eu, à 9 reprises, une ou plusieurs manifs par département, avec des participations inédites dans certaines villes, mais pas de manif nationale à Paris. Les propositions en ce sens, notamment celle de la FSU, n'ont pas fait l'unanimité, et ont été abandonnées au nom du consensus. Il est vrai qu'on ne doit pas rater une manif nationale, et celle contre la loi Falloux en 1994 avait fixé la barre à un million pour une manifestation réussie à Paris (le dimanche 13 mai 2003, fête des mères, il avait manqué 150.000 manifestants, rappelons nous les trains et les cars à moitié pleins). En 2010, le ministère de l'Intérieur a minimisé, encore plus que d'habitude, le nombre - parfaitement connu de ses services - des manifestants, le divisant en général par trois, et par sept à Marseille !

Du nouveau, ou au moins des prémices, du côté de la jeunesse, victime de l'aggravation de la politique sociale et du chômage. Etudiants, lycéens, jeunes à la recherche du premier véritable emploi comprennent qu'ils seront encore davantage chômeurs ou précaires si, un jour, leurs grands parents sont encore au travail à 67 ans. Et on ne peut parler de chômage sans évoquer l'encouragement donné aux heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations sociales, les restructurations et délocalisations, la casse des services publics, ou encore le non-remplacement de 50% des retraités de la fonction publique. La rentrée plus tardive dans l'Université, les changements de statut, des faiblesses dans l'organisation ont fait que les blocages et les participations des étudiants aux manifs ont été plus faibles que celles des lycéens. La mobilisation chez ces derniers a été telle que le pouvoir, s'il n'a pas manqué de les accuser d'être manipulés, a le plus souvent hésité à envoyer ou à protéger les casseurs, et que la police n'a réprimé que localement les occupations ou les blocages des établissements.

Les grèves

Moins de grèves au cours de ce long mouvement. On connaît leur difficulté dans les entreprises privées où les salariés appartiennent à des catégories différentes, faciles à opposer (contrats divers avec l'entreprise, intérimaires, salariés des sous-traitants....), où ils subissent le chantage à l'emploi, à la menace de fermer ou délocaliser, la répression sous diverses formes, et où, pour les mêmes raisons, la faiblesse, voire l'absence, des sections syndicales est générale. Ajoutons, y compris pour le secteur public, la démolition des services publics (la Poste, l'équipement...), la difficulté de perdre plusieurs journées de salaire dans le mois, un mauvais souvenir du résultat des actions de 2009, le sentiment d'un calendrier pas assez serré au début, et chez certains ensei-

gnants, en pointe en 2003, le sentiment de ne pas avoir été alors assez soutenus. Ont pesé aussi la fatigue avec la durée du mouvement, et la conscience professionnelle.

Conjugées avec les manifs, des journées de grève de 24 heures ont entretenu la mobilisation et prouvé le mécontentement général. Des grèves de plus longue durée ont montré le haut niveau de conscience et de combativité de certains secteurs publics ou privés, grèves reconductibles à la SNCF, actions des chauffeurs routiers, mais surtout les ports, le raffinage du pétrole, sans oublier la fonction publique territoriale (les cantinières ou les éboueurs de Marseille....).

Les perspectives

Si le raidissement des salariés face aux mesures de régression sociale et de casse des services publics s'est cristallisé à propos des retraites, c'est bien **l'ensemble de la politique sociale de ce gouvernement du MEDEF** qui a été mis en cause et reste mis en cause. La dégradation du pouvoir d'achat des familles, le moindre remboursement des dépenses de santé, les hausses de tous les tarifs (électricité, gaz, carburants, transports, assurances...) et de la fiscalité locale sont, entre autres, intolérables. **Le sentiment d'injustice croissante de cette société à plusieurs vitesses** concerne largement les couches moyennes. Parmi les huit confédérations syndicales (ce qui est beaucoup), la CGT qui a fourni les gros bataillons de manifestants, a établi le lien d'un côté avec la CFDT et sa culture gestionnaire, de l'autre avec la FSU et Solidaires, plus fermes sur les revendications.

Il est encore tôt pour dire si le mouvement social de 2010 aura fait avancer dans la voie de l'unification syndicale ou vers une recombinaison syndicale limitée. De telles évolutions ne peuvent se faire qu'au cours d'actions de haut niveau, et 2010 constitue un tremplin pour les actions à venir.

Marcel Debessay



Automne, deux tribunes libres

Analyse de l'action contre la réforme des retraites. Encore un mouvement de grèves pour rien ?

Il nous semble indispensable, comme le Bureau National du SNETAP l'avait fait pour l'action contre la réforme des retraites et la décentralisation des personnels TOS en 2003* de tirer un bilan de l'action menée contre la réforme des retraites à l'automne 2010. Les explications sont multiples, nous vous proposons un début d'analyse.

Depuis le conseil syndical de septembre, deux décisions gouvernementales majeures ont bouleversé le monde du travail. Tout d'abord, tous les salariés nés après 1951 vont devoir travailler deux années de plus pour avoir accès à la retraite, alors que le taux de chômage des jeunes ne finit pas de grimper...

Puis le pouvoir d'achat des fonctionnaires va baisser brutalement dès le mois de janvier de cette année par l'augmentation des cotisations sociales salariales, alors que des profits records sont toujours présent chez certains... Les entreprises du CAC 40 vont se partager 40 milliards d'euros de dividende pour le 1er semestre 2010.

Mais que s'est-il passé en trois mois pour en arriver là ?

Le CSN de septembre s'est tenu quelques jours avant la journée de grève du 23. Et le 23 septembre a été une journée de grande mobilisation. Quelques jours plus tard, dans la semaine du 11 au 16 octobre, nous étions plus de trois millions dans la rue. Et nous avons pourtant perdu.

Mais que s'est-il passé pour perdre alors que nous étions si nombreux ?

Il s'est passé ce que nous redoutions tous. Nous avons pris la parole lors du CSN de septembre pour témoigner de cette inquiétude. Nous avons terminé notre propos par ces mots :

Si le 23 septembre, après nous avoir promené le 15, ne réunit pas autant de manifestants dans la rue que le 7, et que ce nombre soit jugé insuffisant pour envisager la suite du mouvement dès le lendemain, alors nous aurons perdu sur le dossier des retraites. Nous syndicalistes, cette situation

est de notre responsabilité car nous savons qui nous aura fait perdre ce combat...

Déjà en septembre, nous sentions que nous allions perdre sur le dossier des retraites. En effet, nous avons vécu le même scénario qu'en 2003. L'unité syndicale réalisée autour de la CFDT n'a pas permis de rassembler sur la revendication claire et précise du retrait du projet de loi avec un appel à la grève générale comme le demandaient de nombreuses intersyndicales départementales. Comme en 2003, l'intersyndicale nationale n'a pas tenu compte des souhaits de la base et a programmé des journées de grève « saute-mouton », et ceci même après l'adoption du texte de loi par le Parlement.

Comment comprendre une telle stratégie syndicale

A la mi octobre, alors que le mouvement commençait à prendre une ampleur considérable, que des salariés s'étaient engagés dans des journées de grève reconductible, que des blocages de raffineries et de dépôts de carburants menaçaient de paralyser le pays, alors que ces salariés en lutte réclamaient une coordination du mouvement au niveau national avec un appel à la grève générale, l'intersyndicale déclarait au soir du 21 octobre, « qu'elle veillera au respect des biens et des personnes ». Elle appelle ce même soir à une nouvelle journée de mobilisation le 28 octobre, c'est à dire après l'adoption définitive du texte de loi. Par cette déclaration, l'intersyndicale a stoppé toute possibilité d'un durcissement et d'une amplification du mouvement.

Nous avons perdu. Encore une fois, nous avons fait grève pour rien. Un syndicalisme qui fonctionne démocratiquement ne peut pas faire l'impasse sur l'analyse et « passer à autre chose » comme le prétend le secrétaire général de la CFDT. Le SNETAP a fait l'analyse au CSN de juin 2003 dans le texte introductif au conseil syndical qui s'intitule « une action aussi longue et déterminée pour rien » ciblaient parfaitement les causes de notre défaite. Pour nous les causes sont identiques à celles que nous avons vécu durant le mois d'octobre 2010 :

« (...) L'ampleur de la mobilisation le 13 mai 2003 à l'appel des fédérations de l'éducation et des confédérations a constitué un moment fort du combat des salariés contre les projets gouvernementaux et leur

a légitimement laissé espérer que le mouvement allait se développer. Le lâchage, pour ne pas dire plus, de la CFDT qui a donné son accord au projet gouvernemental a été le premier coup porté au mouvement des salariés (...) »

La mobilisation était également forte dans les transports, notamment à la SNCF et à la RATP, mais la décision de reconduction de l'action décidée à la base dans de nombreux dépôts a semble-t-il freinée par les directions confédérales, notamment celle de la CGT (...)

Nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons qui ont empêché l'élargissement de l'action au secteur privé, alors que de nombreux manifestants clamaient leur volonté de construire une grève inter-professionnelle, que certains d'entre eux y avaient contribué localement dans des AG départementales et que plusieurs syndicats et fédérations appelaient dans leur communiqués succés à la construire (...). Certains arguent du fait qu'en l'absence d'alternative politique possible dans l'immédiat, la grève générale n'avait pas de raison d'être, sa vocation première étant de renverser le gouvernement en place. Cette façon de voir ne prend de toute évidence pas en compte les aspirations et les espoirs de tous ceux qui s'étaient engagés dans l'action avec beaucoup de détermination et avec l'objectif d'obtenir le retrait des projets contestés et l'ouverture de véritables négociations. Leur but n'était probablement pas de faire tomber le gouvernement mais bien de le faire reculer sur les deux dossiers de la décentralisation et les retraites. Il est clair que dans ce mouvement, il y a eu plusieurs occasions ratées et que les personnels qui se sont engagés durablement dans le mouvement et y ont laissé de nombreux jours de salaire, pourront à juste titre demander des comptes à leurs syndicats sur les stratégies développées s'ils sont eux-mêmes syndiqués. »

Pourtant, en 2010, nous aurions pu gagner. La mobilisation a été forte. La mobilisation aurait été encore plus forte s'il y avait eu un appel à la grève générale de la part de l'intersyndicale, les collègues ont hésité à entrer tous seuls dans la grève reconductible, de peur de ne pas être suivis par les directions nationales. Ils l'avaient déjà fait en 2003, et ils ont perdu pour certains un mois et demi de salaire. Cet automne, il y avait tous les ingrédients pour réussir. Il a seulement manqué la volonté de coordonner le mouvement au niveau national par l'intersyndicale avec un appel

clair et lisible à la grève interprofessionnelle sur le mot d'ordre de retrait du projet de loi de réforme des retraites. Elle ne l'a pas fait. C'est pourtant la seule arme dont dispose les salariés pour se défendre un acquis social.

Une question d'actualité aujourd'hui se pose

L'intersyndicale n'a-t-elle pas suivi la position de la Confédération Européenne des Syndicats comme elle avait fait en 2003 ? Alors que les salariés et étudiants de Grèce, d'Espagne, d'Irlande, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Pologne, de France se mobilisaient contre la destruction des acquis sociaux, la CES est restée silencieuse. J'ai la conviction que la CES n'a pas pour objet de coordonner les luttes et encore moins de les développer. La CES est en accord avec la réforme des retraites, avec toutes les réformes contre le monde des salariés.

Nous avons gagné en 1995 sur le mot d'ordre de la CGT qui était « retrait du plan Juppé ». Ce n'était pas celui de la CFDT. Nous pouvions aussi gagner en 2003 et en 2010 si l'unité ne s'était pas construite sur les mots d'ordre de la CFDT qui visait à « adoucir » le texte du gouvernement en présentant quelques amendements.

En 1995, la CGT n'adhérait pas encore à la CES, elle ne l'a fait qu'en 1999. A cette date, la CGT n'était pas encore engagée sur l'orientation de la CFDT. La CFDT et la CES ont le droit d'exister mais ces organisations ne font pas partie de l'histoire du mouvement ouvrier, elles ne sont pas nées de l'aspiration des salariés. Pour défendre et développer tous les acquis sociaux il faut choisir son camp. L'orientation qui a été choisie par l'intersyndicale n'est pas celle qui pouvait nous faire gagner, la défaite était prévisible.

La réforme des retraites est injuste et injustifiée. A l'exception de la CFDT, la majorité des syndicats dont le SNETAP et la FSU avaient des mandats clairs pour exiger le retrait de ce texte. C'est l'alignement sur la position de la CFDT qui nous a fait perdre cette bataille.

* le texte intégral est paru sous forme d'un 6 pages en juin 2003 (n°262 de l'Enseignement Agricole).

Joël Pitt et le bureau régional Auvergne



Réforme du lycée

Voie technologique : attention danger

La DGER poursuit la rénovation des diplômes liée à la réforme de la voie professionnelle mais a annoncé dans la note de service d'organisation de la rentrée 2011 (Note de service DGER/SDEDC/SDPOFE/SDESR/N2010-2165-24 novembre 2010) le report d'un an de la mise en place des classes de première de la série «Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» (STAV) du baccalauréat technologique (rentrée scolaire 2012).

Cette rénovation du bac techno 2 ans après celle de la seconde GT démontre encore une fois la précipitation dans laquelle est menée cette réforme au sein du Ministère, au mépris de la cohérence des programmes et des apprentissages.

À l'Education Nationale cette réforme, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2011, tend vers une diminution des horaires disciplinaires (essentiellement dans les disciplines technologiques), un tronc commun pour les disciplines générales, une mise à disposition des établissements d'un volant d'heures globalisées, une réduction du taux d'encadrement.

Le Snetap FSU demande à la DGER d'abandonner la position de suivismisme qu'elle a adoptée depuis le début de la réforme du lycée et de mettre à profit le temps supplémentaire pour revoir cette copie.

Nous pensons qu'il y a aujourd'hui un risque qui pèse sur le maintien de la voie technologique dans nos établissements et la baisse notable des effectifs en seconde techno à la rentrée 2010 est une alerte forte. Un autre projet exigeant et ambitieux pour la voie technolo-

gique est possible qui renforcerait cette filière au sein de l'Enseignement Agricole Public.

L'accompagnement personnalisé, tutorat et stages passerelles : toujours aucune lisibilité

Le début du deuxième trimestre n'a donc apporté aucune précision sur la mise en œuvre de la réforme du lycée et son application pose toujours de nombreux problèmes dans les établissements.

Le Snetap FSU a interrogé les sections sur cette mise en place et peut affirmer qu'à ce jour, certaines équipes n'ont toujours pas été informées sur les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, les informations arrivant au compte-goutte. Depuis la note de service du 29 septembre 2010, aucune précision n'a été apportée sur la forme que doit prendre le tutorat, les informations tenant toujours en quatre lignes. Celui-ci est donc réalisé dans la plus grande opacité pour les personnels et les familles. Si le financement a finalement été reconduit pour ce deuxième trimestre il reste pour autant très flou, chaque établissement appliquant ses propres règles. Enfin, l'organisation des stages (passerelle et mise à niveau) reste problématique, les établissements rencontrant de nombreuses difficultés matérielles (accueil, surveillance, hébergement...) auxquelles la DGER ne semble pas en mesure d'apporter des réponses.

Dans ces conditions le Snetap FSU maintient son opposition aux mesures d'accompagnement personnalisé, de tutorat et aux stages passerelles et de remise à niveau, telles qu'elles sont définies dans le cadre de la réforme du lycée.

Formation des enseignants La DGER re rouges qui

Depuis plus de deux ans, le SNETAP avec la FSU dénonce la réforme de la formation des enseignants et la mise en responsabilité directe des reçus aux concours, incompatible avec le processus de formation. Le ministère a refusé jusqu'à présent toutes nos demandes concernant l'abandon de ce projet et l'ouverture de véritables discussions. Pourtant aujourd'hui, plusieurs éléments confirment notre légitimité à contester ce projet.



Au cours du premier trimestre le Snetap FSU a interrogé les stagiaires externes de l'enseignement agricole public au travers d'une enquête. Celle-ci met en évidence un accompagnement insuffisant, un démarrage dans le métier sous le signe de la précarité (en raison du non respect des volumes des heures à réaliser, du type de classes, des matières à enseigner, de l'organisation et la réalisation de CCF, ...) et une formation à l'ENFA insuffisante et décalée par rapport aux besoins des enseignants-stagiaires.

Le 16 décembre dernier la FSU a organisé une journée « Formation des Maîtres » qui a été notamment l'occasion d'établir un premier bilan inquiétant, avec tous les syndicats de la FSU concernés, de la situation des stagiaires aujourd'hui dans les établissements. Le SNETAP a bien sûr participé activement à cette réunion et plus particulièrement en apportant plusieurs témoignages accablants de collègues stagiaires.

Début janvier un rapport des services de l'Education Nationale, confirmait les difficultés que rencontrent les professeurs débutants en situation dans les lycées et collèges. Il pointe également une augmentation du nombre de démissions contrairement aux premiè-

nants fuse de voir les voyants s'allument



res annonces du Ministre Luc Chatel.

Enfin il y a quelques jours, les stagiaires externes de l'enseignement agricole public ont adressé directement au Ministre Bruno Lemaire une lettre afin de l'alerter sur leur situation. Le bilan qu'ils dressent de leurs premiers mois de formation confirme également nos critiques.

Fort de ces éléments le Snetap FSU a rencontré, le 13 janvier 2011, les services de la DGER pour exiger une prise en compte des difficultés que rencontrent nos collègues notamment en assurant leurs remplacements dans les établissements lors des regroupements ENFA, un aménagement pour cette fin d'année en augmentant leur temps passé à l'ENFA, des aménagements pour l'an prochain soit par une diminution des obligations de service, soit par des stages spécifiques de formation continue et en permettant un remboursement rapide des frais engagés par les stagiaires pour leur formation.

Nous avons réclamé pour la promotion de cette année un aménagement du temps de service, proposé tout au long de la première année de titularisation, afin de compléter la formation au rabais de cette année.

De plus le Snetap FSU a rappelé, en vain, la nécessité de comprendre que cette situation peut être anxio-

gène empêchant la réception d'une formation.

Malgré le mécontentement qui s'exprime, la DGER se déclare satisfaite. Pour elle il est hors de question de remettre en cause une réforme qu'elle juge indispensable. Elle estime de toute façon que le dispositif mis en place dans l'enseignement agricole est bien meilleur qu'à l'EN.

Elle ne veut apporter aucune réponse collective estimant que ce ne sont que des individualités qui s'expriment. D'ailleurs elle ne veut proposer que des interventions au cas par cas, au nom de l'individualisation. Il est évident qu'une réponse générale serait reconnaître le problème structurel qu'a engendré cette réforme. Sur les remplacements, la DGER affirme que les moyens ont été donnés, y compris pour les cas de regroupement, mais que c'est plus un problème logistique ou d'absence de vivier de remplaçants... les élèves et leurs parents apprécieront.

Par ailleurs la DGER a annoncé qu'un délai de 15 jours devrait être la règle pour le remboursement des frais de déplacement.

Enfin la DGER constatant une différence de formation entre stagiaires externes et stagiaires internes et estimant l'expérience de ces derniers suffisante, elle envisage une diminution de la durée de leur formation.

Cette année ne sera donc en rien transitoire car pour la DGER l'absence de cadrage de la formation et les conditions de stage resteront les mêmes. Convaincu qu'une autre formation doit être proposée, basée sur la progressivité de la mise en responsabilité devant la classe et dans les établissements le Snetap FSU a demandé et obtenu la constitution d'un groupe de travail afin de faire un bilan de cette première année de stagérisation et la mise en œuvre de nouvelles modalités de formation.

Olivier Bleunven

Entrée en btsa sans le bac Un leurre pour les familles

Le SNETAP-FSU a toujours œuvré pour favoriser une élévation du niveau de qualification, une progression des connaissances, une meilleure maîtrise des savoirs faire, un accès le plus large possible aux formations à l'ensemble des citoyens.

Un décret permet aujourd'hui l'accès au BTSa sans être titulaire d'un Baccalauréat. Cette mesure devrait encore être élargie par un projet de décret présenté au CTPC et au CNEA du mois de décembre 2010. Ce décret et le nouveau projet de décret nous semblent contradictoires avec ces objectifs et dangereux pour les futurs salariés. En effet, on ne peut faire abstraction des travers inhérents à la mise en place de cette réforme dans les établissements scolaires et des régressions que ne manqueront pas d'exploiter les employeurs.

Les élèves ne vivent plus dans un monde clos et ont accès à l'information. L'institution scolaire et les personnels se targuent de former des citoyens, comment pourraient-ils s'opposer à un nouveau droit donné aux apprenants ?

On peut également s'interroger sur l'investissement scolaire de certains élèves en classe de première et terminale, loin d'ignorer l'opportunité qui leur est offerte pour poursuivre des études supérieures.

L'administration "ne peut pas croire" que les commissions d'établissement examinant les demandes des candidats, puissent admettre des dossiers dont le niveau requis n'est pas atteint pour suivre une scolarité en BTSa.

Il est pour le moins surprenant de faire appel à une argumentation qui relève de la croyance ou d'un acte de foi. Les propos de l'administration révèlent également :

- une ignorance des procédures de recrutement pour certains BTSa,
- une méconnaissance de la réalité des commissions de recrutement de BTSa dans les lycées,
- une remise en cause de l'obtention du premier grade universitaire pour poursuivre des études supérieures,
- un crédit plus important accordé à une commission d'établissement plutôt qu'à un jury de Baccalauréat.

Ne serait-ce pas la remise en cause du diplôme national du baccalauréat ?

Le SNETAP FSU est d'autant plus inquiet que plusieurs organisations :

- revendiquent la disparition du contrôle pédagogique et administratif des organismes de formations
- prônent une autonomie accrue des établissements,
- exigent une part accrue de CCF dans la délivrance des diplômes,
- une "épreuve de contrôle" en Bac Pro de plus en plus forte.

Il est par ailleurs étonnant de la part de l'Administration de vouloir s'aligner sur les dispositifs de l'Education Nationale et parallèlement argumenter en permanence des spécificités de l'Enseignement Agricole.

Le SNETAP FSU souligne l'attitude par trop paradoxale de l'Administration qui d'une part, dénonce le taux important d'élèves sortant du système scolaire sans qualification et d'autre part, met en place un nouveau dispositif offrant une nouvelle occasion d'augmenter ce même taux d'échec. Les employeurs pourront trouver une alternative avantageuse dans la possibilité de salarier du personnel ayant suivi une formation supérieure sans aucun diplôme.

Le SNETAP FSU tient à rappeler les dispositifs pré-existants pour élever le niveau de qualification à travers la formation pour adultes, composantes existant déjà au sein de l'Enseignement Agricole.

C'est cet ensemble d'objections venant appuyer l'opposition du SNETAP FSU à un dispositif permettant aux élèves non titulaires du Baccalauréat d'intégrer une section de technicien supérieur agricole qui nous a amené à voter contre un décret appliquant un tel dispositif.

Sylvain Cochard

L'assemblée générale de l'ASMA s'est tenue à Biarritz à la fin de l'année dernière. C'était Sociale, culturelle, sportive et de loisirs du Ministère de l'Agriculture. Les représentants des départementales ont pu faire le point sur l'état actuel de l'action sociale dans le cadre d'une publique. Les inquiétudes ne sont pas toutes levées, mais les participants ont pu constater le SNETAP, ont souhaité tout mettre en œuvre pour que l'action sociale reste accessible aux leur Ministère de tutelle et gérées par les organisations représentatives des personnels. Mettant Pour préparer l'assemblée générale le SNETAP-FSU et la CGT avaient rappelé leur conception de

Action sociale Le Snetap pour une gestion responsable de l'ASMA

Extrait du communiqué commun :

ASMA - Assemblée Générale Biarritz 2010 FSU - CGT . Une urgence : Redonner à l'action sociale sa vraie raison d'exister

L'Action Sociale est menacée par les multiples prises de position et décisions politiques qui portent chaque jour un peu plus atteinte à nos équilibres financiers et humains. Nos organisations sont convaincues que le social est irremplaçable et que l'action sociale n'est pas réductible à une simple variable d'ajustement d'une économie toujours plus ouverte et concurrentielle. Or, que voyons-nous aujourd'hui, si ce n'est une stratégie de cohésion sociale en panne où le choix de l'économie prime en permanence sur le choix du social ? Aujourd'hui, la question de la légitimité de l'investissement dans l'action sociale est posée ; il faut lui redonner le caractère d'une politique publique de portée nationale garantissant une égalité de traitement des personnels.

Nous sommes plus que tout attachés à son rôle émancipateur, en ce qu'elle contribue au premier chef à garantir l'accès aux loisirs, au sport et à la culture pour tous. Dans sa fonction de solidarité et d'aide aux plus défavorisés d'entre nous, les besoins auraient-ils disparu ? Nous ne le croyons pas, c'est la raison de notre engagement pour une action sociale forte au sein du MAAP et à l'interministériel. Mais la nature même de l'action sociale se trouve aujourd'hui face à une régression programmée. Les projets visant à fiscaliser les aides familiales, à assujettir les prestations à l'impôt, à réformer le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, se profilent sur fond d'individualisation outrancière des performances individuelles et la tentation permanente d'utiliser l'action sociale comme un outil de la GRH se précisent.

Enfin, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a divisé notre communauté de travail en instituant les DDI, DDT, DDCSPP, DDPP. Elle a été l'occasion de livrer la gestion de l'action sociale aux échelons déconcentrés à des fins d'accompagnement de la gestion des ressources humaines.

Dans ce contexte fortement dégradé et cette période de réorganisation imposée par des gouvernements qui depuis près de dix ans affaiblissent délibérément le rôle de l'État, il

est plus que jamais nécessaire de porter haut les revendications de l'action sociale en rappelant l'histoire, en valorisant l'existant, en lui ouvrant de nouvelles perspectives.

L'action sociale nécessite une assise solide à son financement, d'un minimum de 3% de la masse salariale et des pensions. Il manque aujourd'hui une programmation pluriannuelle sanctuarisée dont nous avons besoin pour pérenniser et développer des projets. C'est le sens du projet que nos organisations syndicales (FSU-CGT) entendent porter au sein de l'ASMA.

Une ambition :

redonner à l'ASMA un projet d'avenir
L'ASMA est, depuis quelques temps maintenant, à la croisée des chemins. Ce modèle original de gestion de l'action sociale par les personnels eux-mêmes, mis en place en 1985, est aujourd'hui clairement menacé... de disparition. En conséquence, des décisions fortes se doivent d'être prises à l'occasion de cette AG déterminante pour le devenir de l'action sociale et du l'ASMA au MAAP. En effet, l'accès de tous à la culture, aux pratiques artistiques ou sportives, aux loisirs est plus que jamais compromis dans une société inégalitaire et individualiste. L'ASMA se réclame, envers et contre tout de l'Éducation populaire lorsqu'elle définit ses objectifs et ses actions collectives.

Le bilan est en grande partie positif : les usagers ont vu les prestations croître, en volume, en diversification, en qualité. C'est peu dire que nos organisations syndicales en ont été le moteur et y ont concrètement contribué. Mais il voit aussi apparaître des divergences de fond sur les orientations de l'Asma, tant sur le plan politique que sur la gestion quotidienne et sur la conception de l'action sociale. Des divergences entre organisations quant à la signature des accords salariaux, sur le rôle exorbitant attribué par certaines organisations au chèque vacances et au chèque emploi-service dans l'accès à des biens culturels, un accès marqué alors du sceau de l'individualisme et de la consommation au détriment de projets plus ancrés dans une réflexion collective et militante.

Nous avons la responsabilité collective de ne pas renoncer à défendre notre modèle d'action sociale gérée par les personnels.

En 1990, le orientations



« Il y a deux façons aujourd'hui, d'empêcher l'ASMA d'avancer : l'endormir dans une logique gestionnaire sans perspective...ou substituer à l'action concrète l'invocation incantatoire et désincarnée au "Comité d'Entreprise". Elles semblent s'opposer mais l'une, en escamotant les enjeux et les choix d'orientation, l'autre, en renvoyant la solution de ces enjeux à des lendemains de moins en moins probables, contribuent à passer sous silence les responsabilités concrètes et actuelles des organisations syndicales dans le développement des activités sociales au MAAPRAT. Ce faisant, elles courent le risque de démobiler et de laisser l'écart grandir entre les réalisations "insuffisantes" et les besoins sociaux "en plein devenir" des personnels.

Une ASMA sans histoire !

L'ASMA nationale est entrée dans l'ère de la consolidation et de la gestion, différente forcément de l'époque "héroïque" pendant laquelle il a fallu, à quelques-uns et à partir de presque rien, donner à notre ministère une structure d'action sociale renouvelée.



aussi l'occasion de fêter les 25 ans de l'Association d'action organisations syndicales et les représentants des associations réorganisation des services et de la réforme de la fonction que des organisations syndicales, au premier rang desquelles agents concernés par la communauté de travail quelque soit ainsi en place une action sociale par et pour les personnels. l'action sociale.



SNETAP écrivait ses s pour l'ASMA et son histoire

Créée en 1972 pour des raisons conjoncturelles, l'ancienne "ASMA" ne concernait que quelques centaines de personnes.

L'Administration contrôlait l'essentiel des postes-clés. Les rares subventions, peu à peu octroyées, ne permettaient que des activités parisiennes, relevant d'une conception plus caritative que moderne de l'action sociale... Sur le terrain, les rares amicales existantes, sans moyens et sans écoute, se concentraient dans les ex DDA, les lycées agricoles, quelques gros services... Nous sommes aujourd'hui bien loin de cette situation. Tandis que l'effondrement de l'AGRA confirmait la fragilité des choix sociaux arrêtés par le ministère, les organisations syndicales affirmaient progressivement, mais fermement, leurs positions.

Les propositions que le SNETAP faisait alors visaient, au fond, à un quadruple élargissement :

- élargissement du rôle des représentants du personnel
- élargissement des activités à l'ensemble des agents et à leurs familles.
- élargissement à l'ensemble du champ : social, culturel, sportif, touristique et de loisir.
- élargissement (enfin mais surtout) des moyens.

Les années 1985 et 1986 précipitaient et concrétisaient ces évolutions puisque :

- une nouvelle association, l'ASMA, avec des statuts adoptés après consultation individuelle des agents, voyait le jour.
- il y avait mise en place d'ASMA départementales élues

- il y avait signatures de conventions avec le ministère, la SMAR et l'ACVA

- on obtenait de moyens nouveaux : subvention, personnels mis à disposition, locaux.

Gérer ou agir : les syndicats à la trappe ?

Cette nouvelle ASMA, ces activités, ces sections locales, ces moyens nouveaux... il fallait les faire vivre, dans le concret, au quotidien, sur le terrain. S'est donc ouvert pour l'ASMA une autre étape, celle de la consolidation. Rien de plus naturel que cette évolution. Mais les tâches de gestion - évidemment indispensables - imposent une logique, des contraintes, des pesanteurs qui ne sont pas sans poser de nouveaux problèmes. Pour parler clair, il n'y aurait rien de pire que de s'y enliser.

L'ASMA se fragiliserait dangereusement si elle s'endormait dans le quotidien en oubliant qu'elle est née d'un refus : celui d'une action sociale confisquée par quelques uns, - d'une volonté : celle d'une action sociale rendue aux personnels, - d'un projet : l'intervention des organisations représentatives sur l'ensemble du champ social.

L'ASMA se détournerait de l'essentiel en oubliant que les avancées sociales n'ont été possibles, dans notre ministère, que parce qu'elles ont été voulues, dessinées, projetées par les organisations syndicales représentatives qui, seules, ont montré qu'elles avaient vocation à représenter l'ensemble des personnels et qu'elles avaient

la possibilité, elles seules encore, de peser dans les négociations avec l'administration et le Cabinet.

Ce n'est pas faire injure aux amicales ou aux mutuelles que de constater qu'elles n'avaient ni cette vocation, ni ce poids.

Pour avancer, inviter les "spectateurs" à entrer sur le terrain

Ce serait pourtant contresens que de comprendre ce rappel aux responsabilités du mouvement syndical comme volonté d'hégémonie ou d'exclusivité. Le SNETAP était contre l'éviction des mutuelles de l'Association. Nous n'avons pas changé et pas renoncé à voir renoués et consolidés les liens entre le mouvement associatif et le mouvement mutualiste.

Le SNETAP est pour que les responsabilités soient clairement définies entre l'ASMA nationale et les ASMA départementales, et que l'autonomie des uns et des autres soit clairement respectée. Et leur contribution commune à l'œuvre commune ! Car le moment est venu de renforcer d'une façon beaucoup plus aboutie l'association des présidents et des bureaux départementaux à la vie de l'ASMA Nationale. Au sein de la Fonction Publique, l'expérience tentée par l'ASMA est originale. Elle sert déjà de référence. Mais sans attendre, sans demander aux autres de s'aligner sur notre propre conception, nous devons nouer des relations fortes avec les associations des autres ministères, au plan national et sur le terrain. C'est l'intérêt des agents.

L'essentiel est, sans doute ailleurs.

Moins que toute autre action, l'action sociale ne peut en effet fonctionner "par délégation".

Droits sociaux, entraide, culture, sports, loisirs... Nous ne voulons pas mettre en œuvre des actions de type administratif, s'adressant de façon uniforme à des groupes ; mais poser des actes, créer des rencontres, nouer des dialogues ! qui exigent l'initiative et l'élan de chacun et de chacune.

Les personnels du ministère de l'agriculture ne sont pas les spectateurs d'une action sociale conduite ailleurs et par d'autres, mais ses acteurs.

L'ASMA n'a pas à gérer, en bon père et (mère) de famille, les crédits que le ministère, "éclairé", en sa grande bonté, déléguerait, mais à gagner les moyens et les formes d'une action sociale moderne !

Une action sociale qui répondra d'autant mieux aux besoins des personnels qu'elle sera conduite non seulement pour eux mais par eux. »

Contribution écrite par Paule Devillaine pour l'AG extraordinaire de Marly-le-Roi dans les Yvelines

C'était en 1990. Que modifier dans ce plaidoyer ? Rien ! les progrès ont été nombreux, les avancées souvent décisives. Mais toujours fragiles ! 'Cent fois sur le métier, remettre l'ouvrage...' dit le conteur. En 2011, le Snetap, peut se féliciter d'avoir été un acteur central de l'histoire de l'ASMA ! en 2011, il sait que rien n'est jamais acquis. Il sait aussi que ce pouvoir politique, de droite, quatre-vingt dix neuf fois, remettra lui aussi sur le métier son ouvrage. Une fois de moins, souhaitons-le, et ça c'est le travail de tous, c'est notre travail.

L'action sociale au ministère de l'agriculture

Il s'agit de donner corps à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires qui officialise et formalise la participation des fonctionnaires « à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ».



Ce droit est applicable à l'ensemble des trois fonctions publiques (fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière), à l'image de ce qui existe dans les grandes entreprises à vocation de service public.

C'est une évolution importante par rapport à la notion caritative de dispositifs d'aide et d'assistance qui a longtemps prévalu sous l'appellation d'œuvres et d'aides sociales.

On n'est plus dans l'ordre du bénévolat, des bonnes intentions ou des « bonnes œuvres » visant à assister, réparer ou soigner, mais dans celui d'une obligation pour l'employeur d'agir, celle de l'action sociale, pour améliorer l'environnement et les conditions de travail de ses agents : restauration collective, logements, crèches... Il faut désormais, et ce n'est ni facultatif ni à laisser au hasard de telle ou telle bonne volonté, favoriser leur épanouissement, le leur et celui de leurs familles (vacances, culture, sports, loisirs...).

Dans son champ de compétences, le SNETAP a choisi d'assumer pleinement ses missions et ses responsabilités au niveau de l'action sociale.

L'ASMA (Action Sociale du Ministère de l'Agriculture)

L'Asma est une association originale, sans équivalent dans le reste de la fonction publique, qui sert de référence. Elle propose une structuration de l'action sociale renouvelée en poursuivant quatre objectifs :

- élargissement du rôle des représentants des personnels,
- élargissement des activités à l'ensemble des agents et à leurs familles,
- élargissement des actions à l'ensemble des champs social, culturel, sportif, touristique et de loisirs,
- élargissement et diversification, enfin, des moyens venant en support de ces actions.

Elle a été créée en 1985. Elle organise et développe ses activités au bénéfice des actifs et des retraités d'une collectivité de travail, celle des agents du ministère de l'agriculture, titulaires ou non. Héritière de nombreuses actions engagées avant la loi dans le secteur social, elle est née d'un refus, - celui de voir les personnels perdre leur action sociale -, d'une volonté : la leur rendre -, et d'un projet : celui de l'implication des organisations syndicales représentatives dans l'ensemble du champ social.

Elle est gérée au niveau national par les représentants du personnel. Ces représentants sont désignés par les organisations syndicales représentatives des personnels du ministère de l'agriculture.

Le mode de fonctionnement de l'association se rapproche de celui des comités d'entreprises dans la mesure où les organisations disposent toutes de représentants au conseil d'administration qui est fonction de leur représentativité. Cette représentativité est déterminée par les résultats de la consultation générale organisée tous les 3 ans.

Il s'en distingue dans la mesure où la présidence de l'Asma, au niveau national, est tournante et passe d'une organisation syndicale à l'autre. Le président est présenté par son organisation syndicale. La durée de son mandat est de trois ans.

Il s'en distingue encore puisque, à la différence des comités d'entreprise, chaque organisation syndicale a vocation à être représentée au bureau par le biais d'un représentant qu'elle désigne au sein de ses administrateurs au conseil d'administration.

Pour autant, les statuts de l'association prévoient une règle majoritaire de décision en bureau en cas de nécessité, chaque représentant disposant alors d'un poids correspondant à la représentativité de son organisation. Cette règle, parce qu'elle n'est pas une règle du consensus, est donc de nature à empêcher une éventuelle paralysie du bureau, si des problèmes importants devaient survenir. Mais, ce mode de constitution du bureau ne nous paraît pas idéal.

L'Asma "fédère" également des associations au niveau départemental, et

régional pour l'Île de France. Les CA de ces associations sont élus sur listes nominatives présentées/ou non par les organisations syndicales. Nous souhaiterions que les présentations sur listes syndicales soient systématiques.

Ces associations développent de nombreuses activités et interviennent dans la plupart des domaines possibles du champ social.

En termes de poids financier... L'Asma nationale perçoit 3383685€ de subvention ministérielle, dont 1462371€ est reversé aux ASMA départementales, et 22580€ de subvention complémentaire pour les DOM TOM.

L'Asma vient de fêter ses 25 ans d'existence. Elle est encore jeune. Sa vitalité lui a permis, malgré des moyens stagnants depuis plusieurs années, de démontrer son savoir faire et de développer le rôle de l'action sociale. Cependant ce modèle est menacé par la mise en place de la RGPP dont les retombées, là comme ailleurs, sont négatives.

Redonner à l'ASMA un projet d'avenir c'est ce que nous avons ensemble, SNETAP et CGT, souhaité en signant un texte commun en termes d'orientation lors de l'Assemblée Générale de Biarritz en novembre 2010.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet qui sera réactualisé très prochainement www.asma.asso.fr

Un contexte contraignant

Les contraintes proviennent directement des orientations définies par le ministre et par celui de la fonction publique. Cependant, en fonctions des réalités et des cultures professionnelles de chacun des ministères, les missions des services sociaux et les modes de gestion des ressources humaines diffèrent. Les conventions interministérielles déjà signées prouvent qu'il n'est pas évident, dans la pratique, de faire coïncider les intérêts des fonctionnaires relevant d'administrations différentes, parfois en opposition les unes avec les autres et ne disposant souvent pas des mêmes moyens. La connaissance approfondie de l'insti-



tution d'appartenance des agents est donc indispensable pour les aider et les conseiller au mieux.

Nos perspectives

Nous devons porter nos revendications dans toutes les instances du MAAPRAT, en interministériel et au CIAS. Il faut étendre l'action sociale à l'ensemble des personnels. Et la faire évoluer, en particulier en direction des plus jeunes qui la comparent de plus en plus fréquemment à celle « des comités d'entreprise » et, parfois, en font un élément de leur choix professionnel pour la fonction publique.

Si comparaison ne vaut pas raison, l'action sociale doit se montrer cependant plus innovante dans tous les domaines. En particulier, dans celui du logement qui touche tout le monde, actifs comme retraités et, bien sûr les plus jeunes qui sont en début de carrière. L'urgence y est de plus en plus grande, les difficultés de plus en plus importantes. Il n'est pas exagéré de dire que le logement est devenu la principale préoccupation de nombre des personnels, tant les loyers, comme le coût de l'accession à la propriété, deviennent toujours plus exorbitants.

Il est impératif de donner un élan prioritaire au logement social.

Tout d'abord,

- en exigeant un état des lieux préalable au moment des transferts vers les préfets,
 - en demandant un suivi par les SRIAS des réservations,
 - en développant un contrôle démocratique des attributions des logements par les SRIAS,
 - en élevant les plafonds de ressources pour les attributions des HLM.
- Ensuite, lors de l'installation des fonctionnaires,
- en instaurant une procédure de cautionnement par l'administration,
 - en créant un dispositif d'aide au paiement des cautions,
 - en rétablissant et généralisant toutes les aides concernant les indemnités de résidence et d'amélioration de l'habitat.

Notamment pour les retraités.

L'action sociale se revendique d'un système fondé sur la solidarité. Elle est ainsi l'un des moyens d'exiger l'égalité de traitement pour tous.

Promouvoir l'action collective afin de créer le lien social, réaffirmer en permanence que l'action sociale c'est bien l'affaire des personnels et de leurs organisations, est au cœur de ce qu'il faut défendre et de ce qu'il faut conquérir en terme de droits nouveaux. Et cela, indépendamment des initiatives prises par l'administration dans le seul cadre de la gestion des ressources humaines. Créer et nouer des relations fortes avec les associations des autres ministères, au plan national et départemental est important. C'est l'une des façons de lutter contre l'emprise croissante du secteur marchand et celle qu'il a déjà, par exemple, dans la gestion du Chèque Vacances et du CESU et qui conduit à toujours plus d'individualisme, au détriment des valeurs collectives et de solidarité.

L'action sociale répondra d'autant mieux aux besoins des personnels qu'elle sera conduite non seulement **pour eux** mais aussi **par eux**. C'est cela que nous voulons faire vivre au SNETAP, c'est cela que nous impulsions à l'ASMA.

1 - CIAS : Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat, composé d'un président membre d'une organisation syndicale, de 9 représentants titulaires et 9 suppléants de l'administration ainsi que 12 représentants titulaires des organisations syndicales, de 12 suppléants et enfin de 12 deuxièmes suppléants. Ils sont nommés sur proposition des organisations syndicales intéressées. La FSU y dispose de 2 sièges

2 - SRIAS : Sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat, composées d'un secrétaire nommé pour 3 ans sur proposition des organisations syndicales, de 12 représentants de l'administration (chefs de services déconcentrés ou leurs adjoints directs), de 12 représentants (12 titulaires et 12 suppléants des organisations syndicales représentées au CIAS)

3 - CESU : Chèque emploi service universel (au ministère, ciblé uniquement pour la garde d'enfants)

La dépendance Tous concernés

Le vieillissement de la population française est une réalité.

On estime que d'ici 2030, 30% de la population aura plus de 60 ans.

Aussi y a-t-il lieu d'en analyser les conséquences et de préparer les adaptations nécessaires.

Si le tiers de la population en 2030 est âgée de plus de 60 ans, la première conclusion que l'on doit tirer c'est que les conditions sanitaires, médicales, se sont globalement améliorées, même si les conditions de vie des personnes âgées sont encore très inégales.

En urgence, aujourd'hui sont posés les problèmes de la dépendance et du handicap et 56% des Français considèrent que la perte d'autonomie constitue leur crainte principale.

Dans les 6 mois à venir le Gouvernement a enfin décidé d'aborder ce problème de fond et d'y apporter des solutions.

Mais quelles solutions ? Les pistes gouvernementales annoncées sont connues : création d'une nouvelle branche de la sécurité sociales, augmentation de la CSG, recours obligatoire au système assurantiel, recours sur succession...

Pour nous, la création d'un 5^e risque pour la couverture des personnes âgées dépendantes doit se faire au moyen de financements par la Sécurité sociale, car il s'agit d'une mesure de solidarité nationale.

A l'heure actuelle, les Conseils généraux financent l'A.P.A. à hauteur de 5,6 milliards d'euros et la prestation de compensation du handicap à 2,4 milliards d'euros.

Or d'après le rapport parlementaire établi par la députée UMP Valérie Rosso-Debord, la prise en charge des personnes âgées dépendantes peut s'évaluer à 30 milliards d'euros dans la perspective de la création d'un 5^e risque pris en charge par la sécurité sociale.

Lorsqu'on sait que les niches fiscales représentent 175 milliards d'euros en France (le tiers du budget du pays), les 30 milliards pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes sont vite trouvés !

Mais ce n'est pas la solution envisagée par le rapport qui privilégie l'augmentation de la CSG de 6,6 % à 7,5 % pour les retraités, la suppression des GIR 4, 5, 6 pour les bénéficiaires de l'A.P.A., la souscription obligatoire au-delà de 50 ans d'une assurance contre la perte d'autonomie, les recours sur succession, la privatisation des maisons de retraite, donc un système marchand de la santé.

Ces diverses modalités de financement de la dépendance qui mettraient à contribution la personne âgée ou sa famille, sont injustes et impossibles à tenir.

En effet à l'issue d'une enquête récente à la question « si demain l'un de vos proches tombait dans un état de totale dépendance, disposeriez-vous de suffisamment de moyens pour le prendre en charge ? », près de 3 français sur 4 (73 %) disent Non.

Les personnes âgées dépendantes constituent une réalité sociale dans notre pays et c'est par des lois sociales que la solidarité nationale doit s'exercer à leur égard.

Jusqu'en 2006 il existait 70000 lits d'unité de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux publics. Ces lits permettaient d'accueillir des personnes âgées dépendantes poly pathologiques et les soins qui leur étaient prodigués étaient pris en charge par la sécurité sociale.

Après 2006 le Gouvernement a progressivement supprimé 43000 lits qui ont été transformés en lits d'EHPAD - établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - qui ne sont pas financés totalement par la sécurité sociale.

L'objectif est donc de contraindre l'Etat à relancer ce qu'il a entrepris de détricoter depuis 2006 en créant le 5^e risque de l'assurance maladie qui devra être alimenté financièrement par la contribution des hauts revenus, par les revenus du patrimoine, par tous ceux qui échappent aux charges sociales comme les parachutes dorés et autres niches financières.

Jean Cesbron

Histoire de la FSU de Raphaël Szajnfeld

Tome 1. Une percée flamboyante (1993-1997)

L'histoire de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est loin d'être un long fleuve tranquille...

Cette fédération occupe une place particulière dans le paysage syndical français. En effet, seulement quelques mois après sa création en 1993, cette organisation devient la fédération syndicale majoritaire des personnels de l'Éducation Nationale. 17 ans plus tard, forte de ses 24 syndicats et de ses 160 000 adhérents, la FSU est devenue la première fédération de la fonction publique d'État. Il manquait un ouvrage qui relate l'histoire de cette « percée flamboyante ». C'est aujourd'hui chose faite avec le livre de Raphaël Szajnfeld. Cet ouvrage présenté lors du congrès FSU de Lille en février 2010, analyse le contexte de la naissance de notre fédération et les quatre premières années de son activité. Raphaël Szajnfeld connaît particulièrement bien cette histoire puisqu'il a été un des principaux représentants du courant « Unité et Action ». Cette tendance a joué un rôle moteur dans la création de la fédération.

Cette page d'histoire s'ouvre à la sortie de la deuxième guerre mondiale avec la naissance de la FEN dans le contexte de la scission confédérale de 1948. La puissance CGT de l'époque est confrontée à une opposition interne avec l'émergence du courant « Force Ouvrière » qui aboutira à la création d'un nouveau syndicat : la CGT-Force Ouvrière. Face à cette crise majeure du syndicalisme ouvrier, les personnels de l'Éducation Nationale principalement les enseignants du primaire regroupés au sein du Syndicat National des Instituteurs (SNI) choisissent de ne pas choisir entre ces deux organisations. Pour éviter un éclatement au sein des personnels, la FEN fait le choix de l'autonomie et s'impose, dans ses règles de fonctionnement, une disposition originale, sans équivalent dans le reste du syndicalisme français : l'organisation en droit de tendance. L'article 6 des statuts de la FEN précise cette modalité particulière : l'instance délibérative dans l'intervalle des congrès est constituée de « représentants désignés par les syndicats nationaux et de membres élus sur proposition des courants syndicaux ayant présenté une motion d'orientation au vote du congrès. La

répartition des sièges se fait au prorata des résultats de ce vote, selon la règle de la proportionnalité ». Au travers de cette organisation en tendance s'expriment des orientations différentes sur les conceptions de l'école, du métier d'enseignant mais aussi sur le combat syndical dans le contexte historique de l'affrontement des « blocs » qui donnera naissance à la guerre froide.

La plus grande part de l'ouvrage relate le lent processus qui va conduire à l'éclatement de la FEN. Ce « colosse aux pieds d'argile » fédère à la fin des années 70 quarante-huit syndicats et compte 550 000 syndiqués. Raphaël Szajnfeld décrit avec précision les positions défendues majoritairement par les instituteurs dans leur syndicat le SNI PEGC et organisés principalement dans la tendance « Unité, Indépendance et Démocratie » (UID). Les enseignants du secondaire et du technique au travers de leurs syndicats respectifs comme le SNES (enseignement secondaire) et le SNEP (enseignants en éducation physique), sont, quant à eux, organisés principalement dans la tendance « Unité et Action » (UA).

Les différents congrès organisés à la fin des années 80 marque le déclin de la FEN : La Rochelle (1988), Clermont Ferrand (1991), Créteil (octobre 1992) et surtout le congrès de Perpignan en décembre 1992. Ce congrès va entériner deux décisions importantes qui vont marquer l'histoire du syndicalisme enseignant. Tout d'abord l'exclusion officielle de deux syndicats qui contestaient ouvertement l'hégémonie de la direction UID, le SNES et le SNEP. La seconde décision est la création de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes). La création de ce nouveau syndicat conclut, et c'est la thèse développée par Raphaël Szajnfeld, un processus démarré dès 1986 par les dirigeants IUD de l'époque. Il vise d'une part à la création d'un syndicat

unique des enseignants de la maternelle à la terminale et d'autre part sur le plan politique de regrouper autour de cette fédération d'autres syndicats autonomes afin de constituer, face à la puissante CGT « une force syndicale d'accompagnement, acceptant comme inévitable le libéralisme mondialisé et limitant ses ambitions à la seule atténuation de ses conséquences libérales ».

Un important chapitre de l'ouvrage est consacré à la construction de la FSU et à ses premières grandes victoires. C'est à cette période de fortes mobilisations que fait référence le titre de l'ouvrage « une percée foudroyante ». En effet, des événements importants ponctuent l'arrivée de cette fédération dans le paysage syndical et politique. Tout d'abord, la grande manifestation du

17 octobre 1993 qui regroupe entre Bastille et Opéra 30 000 participants et fait connaître pour la première fois la FSU auprès des médias et du grand public. Quelques semaines plus tard, en décembre 1993, la FSU recueille lors des élections professionnelles près de 40% des suffrages, loin devant la FEN, et devient quelques mois après sa création l'organisation syndicale la plus représentative dans l'Éducation Nationale. Enfin, la FSU participe activement au succès de la dernière grande mobilisation laïque de ces 30 dernières années. Le 14 janvier 1994, un million de personnes manifeste dans la rue pour s'opposer aux dispositions du ministre Bayrou supprimant les limitations de la loi Falloux au financement public des investissements en faveur de l'enseignement privé.

En parcourant cet ouvrage, les plus jeunes militants de notre syndicat apprendront sûrement le rôle important joué par le SNETAP dans la construction de cette nouvelle organisation. Non seulement, le SNETAP a fait partie de la poignée de syndicats qui ont fait le choix de quitter la FEN et de rejoindre la jeune fédération en construction, mais le siège

de la FSU a été « implanté dans un premier temps chez une militante du SNETAP ». Ces mêmes militants se souviendront plus facilement que c'est le secrétaire général du SNETAP qui sera le premier secrétaire général de la FSU : « C'est Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP, membre jusqu'à la fin 1992 du bureau fédéral national de la FEN au titre d'Unité et Action, qui sera désigné comme secrétaire général de la FSU. Outre ses qualités personnelles appréciées par tous, il avait l'avantage d'être le responsable d'un syndicat dont les caractéristiques étaient perçues par chacune des composantes comme une garantie au regard des principes auxquels elle était attachée : le SNETAP était en effet un syndicat multicatégoriel rassemblant l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants ou non ; ses effectifs (3 220 en 1992) écartaient tout risque d'une éventuelle volonté hégémonique ; il n'était pas structuré en tendances, mais organisait, à l'occasion des congrès nationaux de la FEN, une consultation individuelle de ses adhérents sur l'activité et l'orientation de sa fédération ». Raphaël Szajnfeld rappelle également que dans les premières années de fonctionnement de la FSU, le SNETAP n'est pas resté en marge des débats puisque, lors du congrès de Toulouse en 1997, notre syndicat proposa une nouvelle tendance « Pour une FSU sans tendance, composée pour l'essentiel de militants du SNETAP, le syndicat du secrétaire général de la FSU, estimait que c'est l'existence des tendances qui étaient à l'origine de l'éclatement de la FEN et ses signataires craignaient des dérives comparables au sein de la FSU ».

Cette première page d'histoire se réfère par la tenue du congrès de Toulouse en décembre 1997. Elle laisse le lecteur en attente de connaître l'analyse de ce responsable syndical des événements qui ont marqué la vie de notre fédération depuis la fin des années 90 à nos jours.

La lecture de cet ouvrage est à recommander pour tout militant qui s'intéresse à l'histoire de notre syndicat, de notre fédération et plus largement à celle du paysage syndical national.

Joël Pitt
Vie fédérale

